

## **VISIONMED GROUP**

Société anonyme au capital de 11 017 448 €  
Siège social : 8, avenue Kléber - 75116 PARIS  
514 231 265 R.C.S. PARIS

### **RAPPORT COMPLÉMENTAIRE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(dans le cadre de l'utilisation, par le Conseil d'administration du 31 décembre 2012,  
de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale à caractère mixte,  
ordinaire et extraordinaire, du 31 décembre 2012)  
(3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions)

#### **Chers actionnaires,**

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de la délégation de compétence consentie à votre Conseil d'administration, par l'assemblée générale à caractère mixte, ordinaire et extraordinaire, réunie le 31 décembre 2012, dans ses 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions, en vue de nous permettre de décider et de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, dans la limite d'un montant nominal maximum global de 5 000 000 €.

Dans ce cadre, votre Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 31 décembre 2012, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 600 000 €, par création et émission au pair de 150 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 4 € chacune, dans les conditions ci-dessous décrites.

Ces actions nouvelles ont été réservées aux fonds suivants :

- "FIP NORD CAP 1", représenté par sa société de gestion "NORD CAPITAL PARTENAIRES", dont le siège social est à LILLE (59800) - 77, rue Nationale, à concurrence de 25 000 actions nouvelles, soit un apport de 100 000 €,
- "FCPI SANTEAU 2011", représenté par sa société de gestion "INOCAP S.A.", dont le siège social est à PARIS (75008) - 40, rue La Boétie, à concurrence de 72 165 actions nouvelles, soit un apport de 288 660 €,
- "INNOVATION INDUSTRIELLE 2011", représenté par sa société de gestion "INOCAP S.A.", dont le siège social est à PARIS (75008) - 40, rue La Boétie, à concurrence de 52 835 actions nouvelles, soit un apport de 211 340 €.

Les actions nouvelles sont libérées en numéraire et en totalité lors de la souscription.

Les souscriptions et les versements ont été reçus jusqu'au 31 décembre 2012 à 10 heures.

Les versements correspondants aux actions nouvelles ont été versés sur le compte "augmentation de capital" ouvert par la société dans ses livres par la banque "HSBC" - Centre d'Affaires Entreprises La Défense- 6, place de la Défense - 92974 PARIS La Défense Cédex, qui a délivré un certificat attestant du versement par les souscripteurs ci-dessus d'une somme globale de 600 000 €.

L'émission des actions est définitivement réalisée à la date d'émission du certificat du dépositaire des fonds et, dans le cas d'une libération par compensation de créance, par l'émission du certificat du Commissaire aux comptes valant certificat de dépositaire.

Les actions nouvelles créées à compter la date de ce certificat seront totalement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles porteront jouissance à compter de leur émission.

Si des souscripteurs ont opéré des versements avant la date du 31 décembre 2012, ils détiennent en conséquence une créance correspondante sur la société et la libération de leurs souscriptions intervient définitivement à la date du 31 décembre 2012, par voie de compensation de créances.

L'incidence de cette augmentation de capital sur la situation des actionnaires et les capitaux propres figure dans le tableau annexé au présent rapport.

Le Conseil d'administration a également constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital, sous réserve de l'émission du certificat du Commissaire aux comptes valant certificat de dépositaire.

Le Conseil d'administration a, en outre, mis à jour les statuts, sous réserve de l'émission de ce certificat.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire est tenu à votre disposition au siège social, et sera directement porté à votre connaissance lors de la prochaine assemblée générale.

**Le Conseil d'administration,**

**Éric SEBBAN.**